

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 27 octobre 2022

Le jeudi 27 octobre deux mille vingt-deux à seize heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du lundi 17 octobre deux mille vingt-deux et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 8

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Louïsette LECOQ, Alain QUIBEL, représentants le Conseil Municipal,
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion.

Absent Excusé :

Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Myriam MULOT, représentant le Conseil Municipal,

Mme Pauline DELABARRE est désignée secrétaire de séance.

N° 2022-42

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant que le CCAS de Notre-Dame de Bondeville a, par délibération n°2021-58 en date du 22 octobre 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié,

Considérant que le Centre de Gestion a communiqué au CCAS de Notre-Dame de Bondeville les résultats le concernant,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Accepte la proposition de l'assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS aux conditions suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Régime du contrat : contrat en capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager, y compris après la fin du contrat).

Préavis : adhésion résiliable chaque année, par chacune des parties, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>Risques</u>	<u>Taux (*)</u>
Tous les risques garantis avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire :	6,07 %

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- Autorise le CCAS de Notre-Dame de Bondeville à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} Janvier 2023,
- Autorise Madame la Présidente à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent, résultant de cette adhésion.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Affiché le,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20221116-2022-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

